

## Juridictions commerciales

### **Ouverture du concours d'accès à la profession de greffier de tribunal de commerce**

*Les candidatures au concours d'accès à la profession de greffier doivent être adressées par téléprocédure sur le portail « OPM » du ministère de la justice au plus tard le 10 juillet 2019, la première épreuve ayant lieu le 10 octobre 2019.*

Les inscriptions au concours d'accès à la profession de greffier de tribunal de commerce pour l'année 2019 sont ouvertes. Les candidatures doivent être adressées par téléprocédure sur le portail « OPM » du ministère de la justice dédié aux officiers publics et ministériels, à l'adresse suivante : <https://opm.gouv.justice.fr>, au plus tard 3 mois avant la date de la première épreuve, soit avant le 10 juillet 2019.

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) fournit une présentation complète de la profession sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.cngtc.fr/greffiers-tribunaux-commerce/>.

Les conditions d'accès à la profession comprennent un concours, un stage et un entretien de validation de stage (C. com., art. L. 742-1). Le concours national a lieu une fois par an et comporte trois épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission portant, entre autres, sur des sujets de droit civil, droit commercial et procédure civile et commerciale (C. com., art. R. 742-6-1 et A. 742-5).

Peuvent se porter candidates les personnes de nationalité française, n'ayant pas fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures citées et titulaire d'un diplôme validant la première année de master en droit ou équivalent (C. com., art. R. 42-1, 1° à 6°).

Les épreuves du prochain concours auront lieu aux dates et lieux suivants :

- épreuves écrites : le jeudi 10 octobre 2019 à la maison des examens d'Arcueil ;
- épreuves orales : durant la semaine du 16 décembre 2019 à Paris dans les locaux du CNGTC.

Par arrêté du 17 août 2018, le nombre de places offertes pour l'édition 2019 du concours a été fixé à 9 (Arr. 17 août 2018, NOR : JUSC1818734A : JO, 1<sup>er</sup> sept.).

L'ensemble des informations sur les modalités du concours (dossier de candidature, nature et déroulement des épreuves...) et sur l'accès à la profession de greffier de tribunal de commerce sont disponibles sur le site internet du CNGTC.

◆ *Communiqué du CNGTC, 11 févr. 2019*

**Éditions Législatives – [www.elnet.fr](http://www.elnet.fr)**

**Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 128, mars 2019 : [www.cngtc.fr](http://www.cngtc.fr)**